

Nouvelles en BREF

LUTTE CONTRE LES DROGUES INTERDITES DANS L'HÉMISPHERE

Le Canada vient de lancer un dialogue parmi les ministres des Affaires étrangères des Amériques en vue de promouvoir une approche intégrée et efficace de lutte contre les drogues interdites. La publication d'un document de travail par le ministre Axworthy durant son récent voyage à Cuba, en Jamaïque, au Mexique et au Nicaragua est la première étape de ce dialogue. Ce document constitue un suivi au Sommet des Amériques tenu à Santiago, au Chili, l'an dernier alors que les dirigeants des pays-membres ont lancé un appel en faveur d'un accroissement de la coopération dans la lutte contre ce fléau. Le Canada a alors offert de préparer le document de travail et de coordonner le dialogue sur cette question.

Notant que le problème des drogues interdites est étroitement lié aux questions sociales et économiques, les dirigeants des Amériques ont lancé un appel en faveur d'une stratégie intégrée, reconnaissant par le fait même que les drogues interdites sont plus qu'un problème de répression, elles sont une question de sécurité humaine. À cet égard, le document de travail canadien suggère un meilleur appui pour les programmes de santé et d'éducation afin de réduire la demande pour les drogues interdites, des efforts mieux concertés en faveur de cultures de remplacement et de développement économique, et un accent plus grand sur la réduction de l'accès des barons de la drogue aux armes légères.

Les ministres des Affaires étrangères doivent discuter d'une stratégie antidroque dans le cadre de la réunion de l'Organisation des États américains en juin au Guatemala.

TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES

Le Canada a été l'un des premiers pays à ratifier le 18 décembre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). Le Traité reconnaît que la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et de toute autre explosion

nucléaire constitue une mesure efficace de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est considéré comme

OCTOBRE

Du 6 au 8 octobre

Conférence internationale sur le fédéralisme
Mont-Tremblant, Québec
Parrainée par le Comité pour un forum des fédérations, la Conférence réunira des députés, des fonctionnaires, des universitaires et des représentants du secteur privé d'un grand nombre de fédérations. Elle aura pour thème les défis que pose la gestion au sein des régimes fédéraux. L'objectif consiste à mettre à la disposition des décideurs et des intervenants du fédéralisme une tribune où ils pourront échanger de l'information et comparer leur expérience dans le but d'améliorer la pratique du fédéralisme.

Site Web : www.ciff.on.ca

NOVEMBRE

Du 12 au 15 novembre

Réunion des chefs de gouvernement des pays membres du Commonwealth Afrique du Sud
Pendant cette réunion, on se penchera sur des questions qui intéressent tous les pays membres du Commonwealth, et on choisira le successeur du secrétaire général du Commonwealth, chef Emeka Anyaoku, dont le deuxième mandat prend fin le 31 décembre 1999.

efficace parce qu'il impose des contraintes au développement et au perfectionnement des armes nucléaires. Un élément important du CTBT est le Système de surveillance internationale (SSI), un réseau international de 321 stations de surveillance et 16 laboratoires qui vont mesurer en permanence les ondes de choc dans l'atmosphère, dans l'eau et dans le roc ainsi que les changements intervenant dans la radioactivité atmosphérique. Le SSI sera en mesure de détecter toute explosion nucléaire dans l'atmosphère, sous l'eau ou dans le sol, n'importe où sur la planète. Chaque station va transmettre toutes les données en continu au Centre international des données à Vienne, où elles seront collationnées, analysées et interprétées.

La contribution du Canada au Traité comprend la création d'une Autorité nationale, qui va rendre compte au SSI, et la mise à disposition de 15 stations, dont des stations de surveillance sismologique et hydroacoustique et de détection des radionucléides et des infrasons, et d'un laboratoire d'analyse des radionucléides.

Le Canada joue également un rôle déterminant dans l'organisation d'une Conférence des États parties, qui se tiendra à l'automne 1999 et qui portera sur les façons de faciliter l'entrée en vigueur rapide du Traité.

UN AN APRÈS : ON CÉLÈBRE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OTTAWA ET ON VA DE L'AVANT



L'interdiction complète des mines terrestres

Il y a un an à peine, les 3 et 4 décembre 1997, 2 400 représentants de 122 pays se sont réunis à Ottawa pour signer un traité historique qui interdit la production, le stockage, l'emploi et le transfert des mines antipersonnel (AP). Depuis lors, l'impulsion donnée à la campagne contre les mines a continué de croître. Étant donné qu'environ 55 pays ont déjà procédé à la ratification de la Convention d'Ottawa, cette dernière est le traité multilatéral qui a été ratifié le plus rapidement dans l'histoire. À l'heure actuelle, 133 pays ont signé la Convention qui aura force de loi internationale le 1^{er} mars 1999. Jusqu'à présent, plus de 11 millions de mines stockées dans 15 pays auraient dû être détruites avant la fin de 1998.

Le Canada ouvre la marche en aidant plusieurs pays à se débarrasser de leurs mines terrestres. En novembre, le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy et la ministre de la Coopération internationale Diane Marleau ont annoncé que le Canada versera 1 million de dollars à un fonds international d'affectation spéciale pour l'enlèvement des mines terrestres et l'assistance aux victimes des mines dans l'ex-Yougoslavie. Cette somme est donnée au Fonds international d'affectation spéciale pour le déminage et l'aide aux victimes des mines antipersonnel en Bosnie-Herzégovine. Elle fait partie des 10 millions de dollars que le gouvernement a affectés à la lutte contre les mines en Bosnie et qui proviennent du Fonds canadien contre les mines, doté de 100 millions de dollars pour une période de cinq ans.

En décembre, lors du premier anniversaire de l'adoption de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, les ministres ont annoncé qu'ils verseraient une somme additionnelle de 2,8 millions de dollars pour appuyer la campagne contre les mines dans sept pays de l'Europe centrale, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Le ministre Axworthy a profité de l'occasion pour présenter un rapport intitulé « La Convention d'Ottawa un an après : quel en est le bilan? ». Ce rapport relate l'ensemble des progrès accomplis au cours de l'année dans la lutte contre les mines antipersonnel depuis l'ouverture de la Convention à la signature.

Pour obtenir des renseignements sur la campagne du Canada contre les mines ou pour découvrir comment vous pouvez prêter main-forte, veuillez consulter notre site Web (www.mines.gc.ca).

LOI CONTRE LA CORRUPTION

Le Canada est devenu, le 17 décembre, le cinquième pays à ratifier la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, assurant ainsi l'entrée en vigueur de la Convention le 15 février 1999. La ratification de la Convention par le Canada fait suite à l'adoption rapide et unanime par le Parlement de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, qui crée le nouveau délit de corruption d'agents publics étrangers dans les opérations commerciales. L'infraction est passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement et entre dans la catégorie de celles pouvant donner lieu à une extradition.

La Convention va permettre aux pays membres de l'OCDE et à d'autres pays d'agir de façon coordonnée pour l'adoption de lois incriminant la corruption d'agents publics étrangers. La Convention exige que les pays signataires imposent des sanctions dissuasives et se prêtent assistance dans le cadre de l'entraide judiciaire.

L'OCDE, qui compte 29 membres dont le Canada, les États-Unis, la plupart des pays européens, le Japon et la Corée du Sud, est la principale instance de politique économique des pays démocratiques industrialisés les plus avancés dans le monde.

NOUVELLES PUBLICATIONS

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a publié deux nouvelles brochures. « Au service des Canadiens dans le monde entier » vise à informer et instruire tous les lecteurs tant canadiens qu'étrangers au sujet du personnel, du mandat et des activités du Ministère. « L'édifice Lester B. Pearson : le Canada au carrefour des nations » donne une description détaillée de l'immeuble qui sert de siège à l'Administration centrale du Ministère depuis août 1973. Cette publication raconte l'histoire des recherches que le Ministère a faites pour se trouver une résidence permanente et décrit les caractéristiques de l'édifice et les services qui y sont offerts.